

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Novembre 2015

L'an Deux Mil quinze et le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Andréa BENET, Antoine CAMPILLO, Catherine CORNAC, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Jean GAVIGNAUD, Sabrina KRENKE, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mrs Jean de LARQUIER, Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Catherine CORNAC.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

En application de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi Notre) en date du 07 Août 2015, Monsieur le Préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le 15 Octobre 2015, un projet de schéma départemental qui prévoit, en ce qui concerne Carcassonne Agglo, l'intégration de neuf communes supplémentaires (Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze) regroupées actuellement au sein de la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric.

Cette proposition respecte le cadre réglementaire initial de la loi 2010-1563 du 16 Décembre 2010 dite de réformes des collectivités territoriales et les nouveaux critères établis à travers les dispositions de la loi Notre :

- Seuil minimal de population des communautés à 15 000 hab (hors cas dérogatoires) ;
- Cohérence des périmètres des communautés eu égard aux bassins de vie, SCoT, unités urbaines ;
- Accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- Réduction du nombre de syndicats ;
- Transfert des compétences des syndicats aux communautés ;
- Rationalisation des structures d'aménagement/environnement ;

Le critère de population n'est qu'une des orientations des dispositions légales, qui poursuit un objectif de rationalisation plus global ; ainsi, les intercommunalités qui correspondent au critère de population se trouveront dans l'obligation d'évoluer dans leurs composantes et leurs compétences.

Les conseils municipaux des communes membres de Carcassonne Agglo doivent exprimer un avis dans les deux mois suivant les propositions préfectorales (soit avant le 15 Décembre 2015).

Ainsi, étant donné que les propositions émises par Monsieur le Préfet sont cohérentes avec l'ensemble des schémas programmatiques de la responsabilité de Carcassonne Agglo (SCOT, PLH, Schéma de déplacement, ...) ; Etant donné que Carcassonne Agglo engage les réflexions concertées avec l'ensemble des communes membres pour la définition d'un projet de territoire, d'un schéma de mutualisation et d'un pacte financier et fiscal ; Etant donné que le nouveau territoire proposé pour Carcassonne Agglo est le plus pertinent pour la mise en œuvre d'un projet politique axé sur :

- . Le développement économique, créateur de richesses et d'emplois ;

. La redistribution de ces richesses en direction des territoires, des communes, des habitants, à travers nos missions de solidarité, de développement territorial et d'aménagement de l'espace communautaire ;

. Le service public rendu à nos concitoyens à travers l'exercice des diverses compétences devant toujours viser l'excellence.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

- Approuve les propositions préfectorales dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale pour l'intégration des neuf communes sus nommées dans le respect des avis exprimés par leurs conseils municipaux respectifs ;
- Souhaite, au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales, le respect des avis des conseils municipaux des communes de la communauté du piémont d'Alaric si ces dernières souhaitent intégrer la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo suite au renouvellement des conseillers municipaux en 2020.

2. Aménagement logements ancienne poste, prêts :

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste établi par l'architecte M. Jean-Pierre VIDAL. Ce projet estimé à 253 149,50 € H.T. soit 302 766,80 € T.T.C. avait été approuvé en date du 8 septembre 2014 et il avait été décidé de demander une subvention au Conseil Général, à l'Etat, à la Région et à la Communauté d'Agglomération de Carcassonne au taux le plus élevé possible, en raison de l'importance des travaux.

Etant donné qu'aucune aide ne pourra être perçue par notre commune pour ces logements, elle propose de financer par le biais d'un emprunt une partie de ce projet.

Elle a donc demandé à plusieurs organismes de prêts des propositions d'emprunt pour un montant de 200 000 € avec une annuité trimestrielle et d'une durée de 20 ans :

- Le Crédit Agricole avec un taux fixe à 2,86% ;
- La Caisse d'Épargne avec un taux fixe à 2,95 % ;
- La Caisse des Dépôts et Consignation avec un taux variable à 1,74 %.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignation.

3. Eclairage public :

Depuis 6 mois l'éclairage public est éteint dans l'ensemble du village de 1h à 6h (2h à 6h dans l'été). Cette expérience avait été fixée pour 6 mois afin d'en tirer des conclusions significatives (ajustement, renouvellement ou abandon). Pendant ces six mois une économie de 673 € a été faite. Il est donc décidé de reconduire l'extinction de l'éclairage public jusqu'au 30/04/2016.

4. Questions diverses :

- ❖ Il est décidé de faire la cérémonie des vœux le jeudi 14 Janvier 2016.
- ❖ Le foyer sera repeint par les employés communaux de la même couleur que la salle du hangar (saumon et lie de vin).
- ❖ Le 12 décembre 2015 les enfants du bassin d'écoles seront invités à venir décorer le sapin qui sera sur la place, il leur sera ensuite servi un goûter et du vin chaud pour les adultes.

La séance est levée à 21 h 30.